

**Fiche de Données de
Sécurité**
**Insecticide-Miticide Wilson
Bug Out avec 50% de
Malathion Insecticide**



1. Identification

Nom du produit	Insecticide-Miticide Wilson Bug Out avec 50% de Malathion Insecticide
Code du produit	7302810
Numéro d'homologation	9802
Autres moyens d'identification	059-3757-4.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Insecticide (organophosphate).
Fabricant	Premier Tech Home & Garden Inc 1, avenue Premier Rivière-du-Loup (Québec) G5R 6C1 CANADA Tél. (418) 863-7878 www.pthomeandgarden.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence	1-800-268-2806

2. Identification des dangers

Résumé	Ce produit n'est pas réglementé selon la Loi sur les produits dangereux du Canada (LPD) et le Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS/2015-17 (ou SIMDUT 2015). TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Liquide combustible. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
--------	--

SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



**Non réglementé par le
SIMDUT 2015**

Liquides inflammables (Catégorie 4)
Toxicité aiguë, orale (Catégorie 4)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1)
Sensibilisation cutanée (Catégories 1)
Cancérogénicité (Catégories 1B)
Danger par aspiration (Catégorie 1)

DANGER

H227 : Liquide combustible
H318 : Provoque des lésions oculaires graves
H350 : Peut provoquer le cancer
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H302 : Nocif en cas d'ingestion
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P261 : Éviter de respirer les vapeurs, brouillards et les aérosols.

P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un médecin.

P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser de la mousse chimique, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé.

P405 : Garder sous clef.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Malathion	121-75-5	30 - 60 %
Solvant naphta (pétrole), fraction des aromatiques lourds (C9-C16)	64742-94-5	30 - 60 %

Note: La plage de concentrations réelle de l'ingrédient est retenue en tant que secret industriel par le fabricant. Contient un ingrédient Surfactant 1 (mélange complexe 1-5%) qui possède les classes de danger suivantes : Liquides inflammables (Catégorie 3), Toxicité aiguë, orale (Catégorie 4), Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2), Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1), Cancérogénicité (Catégories 2), Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3). Contient un ingrédient Surfactant 2 (mélange complexe, 1-5%) qui possède les classes de danger suivantes : Liquides inflammables (Catégorie 3), Toxicité aiguë, orale (Catégorie 4), Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 2), Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2), Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1), Cancérogénicité (Catégories 2).

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR! Si la victime est consciente rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. Peut causer une réaction allergique de la peau. Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre

	de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
Note au médecin	Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO ₂). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeurs combustibles. Lors d'un incendie ou si le contenant est chauffé, une augmentation de pression se produira et le contenant pourrait éclater.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
Température de stockage	5 à 40°C (41 à 104°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Malathion : 250 mg/m ³				
Solvant naphta (pétrole), fraction des aromatiques lourds (C9-C16)	VEMP (8h)		400 ppm	1600 mg/m ³	NIOSH
Malathion	VEMP (8h)	Fraction inhalable		1 mg/m ³	ACGIH , BC, ON
		Poussière totale		10 mg/m ³	RSST (Pc)
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.				
Mesures de protection individuelle					
Yeux	Porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.				
Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique.				
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.				
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA.				
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.				
					
Lunettes anti-éclaboussures			Gants de nitrile		

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Combustible
Couleur	Ambré	Limite d'inflammabilité	1 à 7%
Odeur	De solvant	Point d'éclair	65°C (149°F) Tagliabue coupe fermée
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	510°C (950°F)
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	N.Dis.
Point de fusion	-30°C (-22°F)	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	N.Dis.
Point de congélation	-30°C (-22°F)	Densité de vapeur	N.Dis. (Air = 1)
Point d'ébullition	177 à 210°C (350.6 à 410°F)	Densité relative	N.Dis. (Eau = 1)

Solubilité	Soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	N.Dis.	Température de décomposition	100°C (212°F)
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	N.Dis.
% en poids de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.
COV (g/L)	N.Dis.	% Volume volatil (COV)	N.Dis.
COV (lbs/gal)	N.Dis.	% Poids volatil (COV)	N.Dis.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune réaction anticipée.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Malathion	Ingestion	646 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>5.2 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	8790 mg/kg	Lapin	DL50
	Solvant naphta (pétrole), fraction des aromatiques lourds (C9-C16)	Ingestion	7050 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>5.2 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>2000 mg/kg	Rat	DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.				
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux.			
	Voie cutanée	Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau et une irritation.			
	Voie respiratoire	L'exposition prolongée ou excessive peut causer des maux de tête, de la somnolence, des nausées, des étourdissements ou une irritation des voies respiratoires.			
	Voie orale	Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des crampes, des maux de tête, de la somnolence, des vertiges et des vomissements. Nocif ou mortel en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.			
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut causer une réaction allergique de la peau. Le malathion (CAS no 121-75-5) peut causer une sensibilisation par contact avec la peau. Ce produit n'est pas un sensibilisant respiratoire.			

	<p>Classification CIRC / NTP</p> <p>Nom chimique CIRC NTP Malathion 2A -</p> <p>CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.</p> <p>Cancérogénicité Le malathion (CAS no 121-75-5) est probablement cancérogène pour l'humain (Groupe 2A, CIRC, 2017). Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.</p> <p>Mutagène Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.</p> <p>Toxicité sur la reproduction Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Aucun organe cible n'a été répertorié.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Aucun organe cible n'a été répertorié.</p>
Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.
Autres informations	Le malathion (CAS no 121-75-5) cause une faible inhibition des cholinestérases, enzymes qui participent au fonctionnement du système nerveux central et périphérique. Une dose entre 500 et 1000 mg/kg est potentiellement mortelle pour l'humain. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) orale du mélange a été calculée comme étant supérieure à 300 mg/Kg mais inférieure à 2000 mg/Kg. Cette valeur est classifiée par le SGH : Toxicité aiguë, orale (Catégorie 4).

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poisson - Crapet arlequin (<i>Lepomis macrochirus</i>)	CL50 0.046 mg/L; 96 h (CAS no 121-75-5)
	Crustacés - puce d'eau (<i>Daphnia magna</i>)	CE50 0.002 mg/L; 48 h (CAS no 121-75-5)
	Algue verte - <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	CE50 4.06 mg/L; 72 h (CAS no 121-75-5)
	Abeille	DL50 0.00020 mg/Bee-Abeille (CAS no 121-75-5)
	Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i> - Truite arc-en-ciel	CL50 2.34 mg/L; 96 h (CAS no 64742-94-5)
	Invertébré aquatique - <i>Daphnia magna</i>	CE50 0.95 mg/L; 48 h (CAS no 64742-94-5)
Persistance	Contient un ou des ingrédients qui peuvent être persistants dans l'environnement aquatique.	
Dégradabilité	Les distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS no 64742-47-8) sont facilement biodégradable avec un résultat de >60% en 14 jours (OCDE 301F).	
Potentiel de bioaccumulation	Le produit est un mélange dont certains ingrédients ont un faible potentiel de bioaccumulation (Log Koe de <3 et/ou FBC <500) alors que d'autres ingrédients ont un certain potentiel de bioaccumulation (Log Koe de >3 et/ou FBC >500).	
Mobilité dans le sol	Le produit est un mélange dont certains ingrédients s'évaporent très facilement de la surface du sol. De plus, certains ingrédients ont une très grande mobilité dans le sol, alors que d'autres ingrédients ont une mobilité modérée à faible dans le sol.	
Autres effets nocifs	Toxique pour les oiseaux et les organismes aquatiques. Très toxique pour les abeilles et les poissons. Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.	

13. Données sur l'élimination

	Contenant Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les résidus et les contenants vides doivent être considérés comme des déchets dangereux. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
---	---

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 3082
Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Malathion)
Dangers environnementaux	Contient un polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada & US DOT)	
Classe(s) relative(s) au transport	 Classe 9
Groupe d'emballage	III
Guide des mesures d'urgence 2020	171
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	UN 3082. MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Malathion) Classe 9, GE III. Programmes d'urgence (FS-No) F-A, S-F
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	UN 3082. MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Malathion) Classe 9, GE III.
<p>La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.</p>	

15. Informations sur la réglementation

PRODUIT ANTIPARASITAIRE

Le Canada a des exigences environnementales précises concernant la manutention, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire, lesquelles sont indiquées sur l'étiquette du produit.

Renseignements concernant la Règlement sur les produits dangereux :

Ce produit a été classé selon la Loi sur les produits dangereux (LPD) modifiée et les critères de danger du Règlement sur les produits dangereux (RPD); la fiche de données de sécurité contient toute l'information prescrite par le RPD.

Renseignements concernant la Loi sur les produits dangereux :

Les produits antiparasitaires, au sens du paragraphe 2 (1) de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA), sont exclus de l'application de la Loi sur les produits dangereux (en d'autres termes, les produits antiparasitaires sont exemptés de l'étiquetage des fournisseurs et

des exigences de la Loi sur les produits dangereux en matière de FDS et règlements). Ce produit a été volontairement classé selon la norme SIMDUT 2015.

Numéro d'homologation en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires : 9802

Lire l'étiquette approuvée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.

Cette substance chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujettie à certaines exigences en matière d'étiquetage de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des données sur les dangers requises pour les fiches de données de sécurité (FDS) compatibles avec le SGH. L'information suivante sur les dangers doit figurer sur l'étiquette des produits antiparasitaires.

Mentions de danger sur l'étiquette en vertu de la LPA :

DANGER. POISON.
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BOÎTE AVANT L'EMPLOI.
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Différence entre la FDS et l'étiquette antiparasitaire de la LPA

Étiquette LPA		FDS SIMDUT 2015/SGH	
Symbole(s)		Pictogramme(s)	 <p>Non réglementé par le SIMDUT 2015</p>
Mot(s) d'avertissement	Danger Poison	Mention d'avertissement	DANGER
Déclaration de danger	Non applicable.	Mention de danger	H227 : Liquide combustible H318 : Provoque des lésions oculaires graves H350 : Peut provoquer le cancer H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H302 : Nocif en cas d'ingestion H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Malathion	121-75-5		X		
Solvant naphta (pétrole), fraction des aromatiques lourds (C9-C16)	64742-94-5	X	X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Malathion	121-75-5		X	X						
Solvant naphta (pétrole), fraction des aromatiques lourds (C9-C16)	64742-94-5	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
Malathion	121-75-5	X	

Autres réglementations

HMIS	NFPA
	

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	Premier Tech Home & Garden Inc 2021-11-21
Version	01
Autres informations	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, https://haz-map.com - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr - TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/ - The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov - SAgE Pesticides, CRAAQ, Effets toxiques des matières actives, https://www.sagepesticides.qc.ca/Recherche/RechercheMatiere

	<p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p>
<p>Produit par</p>  <p>Une vision globale de la prévention!</p>	<p>Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis, ni le fournisseur susmentionné, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.</p>